



FFvolley

BUREAU EXECUTIF N°10

RELEVÉ DE DECISIONS DU 09 AOÛT 2018 (consultation électronique)

SAISON 2017/2018

Présents :

Eric TANGUY, Président

Alain GRIGUER, Christian ALBE, Pierre MERCIER, Yves LABROUSSE, Christine MOURADIAN

Absents :

Alain de FABRY, Florence AVABY

La séance débute à 20h00.

Le Président fait part à chacun des membres de l'historique du dossier du club d'EVREUX VOLLEY-BALL qui a fait l'objet d'une décision de la Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Professionnels de la DNACG le 19 juin dernier remettant le club à disposition de la Fédération Française de Volley. Le Club d'Evreux a ensuite fait l'objet d'une décision de la Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Fédéraux le 22 juin dont il a fait appel devant le Conseil Supérieur de la DNACG qui, lors de sa séance du 10 juillet 2018, a confirmé partiellement les décisions prises par l'organe de première instance.

La Club d'Evreux Volley-Ball a formulé le 24 juillet 2018 une demande de conciliation auprès de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF, contestant la décision du Conseil Supérieur de la DNACG.

Le Président de la FFVB rappelle que la décision du Conseil Supérieur de la DNACG est :

- De refuser la candidature du club à l'accession du championnat fédéral de la divisions Elite pour la saison 2018/2019 ;
- D'accepter la candidature du club à l'accession du championnat fédéral de la division National 2 pour la saison 2018/2019.

Reconnaissant la saisine recevable, la Conférence des Conciliateurs a convoqué le club d'Evreux Volley-Ball et la FFVB à une audience de conciliation qui s'est déroulée le mercredi 1^{er} août au matin.

Le Président de la FFVB précise que l'audience s'est tenue en présence de la Présidente du club d'Evreux, de son expert-comptable ainsi que du représentant territorial des clubs de Volley-Ball de Normandie ; la FFVB était représentée par un membre du Conseil Supérieur de la DNACG ayant pris part à la décision ainsi que l'une de ses juristes.

Le Président informe les membres du Bureau Exécutif que la Conciliatrice, lors de l'audience n'a pas été en mesure de constater un accord possible entre les deux parties susceptible de mettre un terme définitif au litige. Il les informe également du contenu de la conciliation reçue ce mercredi en milieu de matinée.

Ainsi, le Président constate, comme les autres membres, que le Conciliateur valide l'analyse opérée par la DNACG.

En revanche, suite aux explications apportées par le club sur sa situation, les nouveaux éléments qu'il produit en conciliation et la position de la FFVB, la Conciliatrice a proposé à la Fédération Française de Volley-Ball, de réexaminer la candidature du Club d'Evreux Volley-Ball à l'accession en championnat fédéral de la division Elite pour la saison 2018/2019.

Cette solution ayant été abordée lors de l'audience de conciliation, le club a transmis par mail en dates des 6 et 9 août 2018, de nouveaux éléments confirmant 75 % de son budget initial 2018/2019 précédemment fournis à la Fédération.

Le Club d'Evreux s'est également engagé à retrouver une situation financière à l'équilibre en deux saisons selon le plan d'apurement qu'il a communiqué à la FFVB.

Compte tenu du fait que le club évoluait en division professionnelle gérée par la LNV lors de la saison 2017/2018, des documents transmis, de son engagement par attestation et du plan d'apurement qu'il s'est engagé à respecter, le Président de la FFVB considère que la proposition du Conciliateur peut être acceptée.

Le Président de la FFVB demande à chaque membre de se prononcer sur l'acceptation de la proposition de conciliation et en conséquent l'intégration du club d'Evreux Volley-Ball en division Elite pour la saison 2018/2019 ou du refus de la proposition de conciliation entraînant un maintien du club en division National 2 lors de la saison 2018/2019 :

Votes : 6 Pour

La décision prise par le Bureau Exécutif de la FFVB est d'accepter la proposition de conciliation et de réintégrer le Club d'Evreux en division Elite lors de la saison 2018/2019 au vue des nouveaux documents que le club a fournis.

La séance est levée à 23h17.

Le Président,
Eric TANGUY

Le Secrétaire Général,
Yves LABROUSSE